



15ème législature

Question N° : 41116	De Mme Marine Le Pen (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > crimes, délits et contraventions	Tête d'analyse > Taux de règlement effectif des amendes délictuelles	Analyse > Taux de règlement effectif des amendes délictuelles.
Question publiée au JO le : 21/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre de l'intérieur sur le taux de règlement effectif des amendes délictuelles par département. La certitude de la peine est un élément essentiel dans toute politique de répression mais aussi de prévention ; elle souhaite savoir si les amendes sont bien payées et remplissent ainsi leur rôle de protection de la société, de la réparation et bien sûr de punition.